

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OPPOSABILITÉ DE NOS CONDITIONS

Toutes nos ventes sont faites suivant nos conditions générales, qui sauf désaccord qui doit être manifesté dans les huit jours de réception, prévaudront nonobstant toutes dispositions contraires de l'acheteur.

DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

Nous nous efforçons toujours de les respecter, mais pouvons exceptionnellement être amenés à les dépasser pour des circonstances indépendantes de notre volonté.

LIVRAISON - TRANSPORT - TRANSFERT DE RISQUE - RÉCLAMATIONS

Toutes les opérations de transport, assurance, douane, octroi, manutention, etc. amenées à pied d'œuvre sont à la charge et aux frais, risques et périls du Client, à qui il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée, et d'exercer s'il y a lieu ses recours contre le transporteur, même si l'expédition faite franco. En cas d'expédition faite par ELECTROTEC, le transport et l'emballage sont faits aux frais les plus réduits, sauf demande expresse du client et dans tous les cas sous la responsabilité entière de celui-ci.

ANNULATION ET RÉSILIATION DE LA COMMANDE

Le client pourra annuler sa commande et exiger le remboursement de l'acompte éventuellement versé lorsque le délai de livraison stipulé sera dépassé de 6 semaines et après mise en demeure de livrer notifiée par lettre R.A.R. demeurée infructueuse pendant 7 JOURS. La faculté de résiliation ne pourra être exercée en ce cas suspendues pendant toute la durée de l'événement. En aucun cas, l'acheteur ne pourra se prévaloir du retard de livraison pour exiger le paiement de pénalités ou dommages et intérêts.

GARANTIES

Conformément à la loi, nous garantissons les vices cachés de la chose vendue dans les termes et conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

Notre garantie se limitera toutefois au remplacement ou à la réparation en atelier de la pièce reconnue défectueuse, sans que nous puissions être tenus de quelque indemnité que ce soit.

Notre garantie disparaît immédiatement et complètement si le client modifie ou fait réparer sans notre accord le matériel fourni.

PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES - CLAUSES PÉNALES

Nos factures sont payables à WAMBRECHIES suivant les modalités convenues.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance fera courir de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable un intérêt moratoire au taux de 12 % l'an.

La mise en recouvrement par voie judiciaire entraînera, à titre de clause pénale forfaitaire et irrésistible, une majoration de 15 % du principal.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En application de la loi du 12 Mai 1980, la propriété des marchandises vendues ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du prix convenu.

en cas de non-règlement, ne serait-ce que d'une partie du prix à l'échéance, le vendeur se réserve la faculté d'exiger la restitution des marchandises dont l'acquéreur n'est que dépositaire jusqu'à parfait paiement.

Au cas où le vendeur serait contraint de mettre en œuvre la présente clause de réserve de propriété, il est convenu que les acomptes versés par l'acquéreur resteront acquis au vendeur, et ce à titre de clause pénale forfaitaire.

LITIGE

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE sera seul compétent pour connaître de tous litiges relatifs à l'exécution des présents et ce même en cas d'appel de garantie, de pluralité de défendeurs, et nonobstant toute clause contraire.